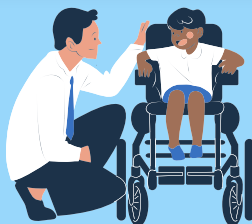


ENSEMBLE

Ville de Marseille



AESH



20 février 2025

NOUS AVONS ÉCRIT POUR VOUS À L'ADMINISTRATION ...



Marseille, le 18 février 2025

Madame Joséphine ROIG-LAURENT
DGS
Madame Aude FOURNIER
DGATransfo

Objet : Situation des AESH

Madame La DGS, Madame la DGA,

Les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) au sein de la Ville de Marseille se trouvent en situation de précarité qui s'est récemment accrue en raison de la distinction entre le temps scolaire et le temps périscolaire. La mise en œuvre de cette distinction rencontre des difficultés, accentuant les tensions autour de l'école inclusive.

Effectivement, si la loi du 27 mai 2024 prévoit la reprise en gestion par l'État des AESH sur le temps méridien, auparavant employés par les collectivités, force est de constater que l'État n'étant pas en mesure de mettre en place cette mesure au 1er septembre 2024, la Ville de Marseille a dû pallier ce manque. De plus, il a été demandé aux AESH qui bénéficiaient de deux contrats distincts, l'un concernant le temps scolaire géré par la Ville et l'autre concernant le temps périscolaire géré par les mairies de secteur, de choisir entre les deux, puisque le cumul n'était plus possible.

Cette séparation complique effectivement leur statut et leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne la répartition des heures et la stabilité de l'emploi.

Depuis le mois de septembre 2024, le statut des AESH est devenu encore plus précaire alors qu'il l'était déjà. En effet, les contrats des AESH ont été renouvelés une première fois jusqu'au 28 février 2025 et très récemment jusqu'au 2 juillet 2025. Cette gestion au coup par coup des contrats des AESH accentue leur précarité et nuit à la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Une reconnaissance réelle de leur métier passerait par des contrats plus stables et des perspectives d'évolution.

La Ville de Marseille affiche une politique d'inclusion ambitieuse, mais les défis persistent pour les AESH. Aussi, nos organisations syndicales, Ensemble CFTC CFE CGC, demandent :

- **Le recrutement en CDD à temps complet des AESH** : Actuellement, de nombreux AESH sont employés à temps partiel, avec des contrats précaires. Nous demandons donc pour ces personnels des contrats à durée déterminée (CDD) à temps plein sous la responsabilité pleine et entière de la Mairie centrale pour leur assurer une meilleure stabilité financière et professionnelle.
- **L'uniformisation du statut** : La distinction entre temps scolaire et périscolaire crée des inégalités dans les conditions de travail. Une harmonisation est nécessaire pour garantir des droits équitables aux AESH, quel que soit le temps d'accompagnement.
- **La revalorisation salariale** : Les rémunérations actuelles sont jugées insuffisantes. Une augmentation des salaires est essentielle pour reconnaître le rôle crucial des AESH dans l'inclusion scolaire.

suite au verso

Ensemble CFTC CFE CGC

CMCI/ entrée C/ 5ème étage/ 2 rue Henri BARBUSSE 13001 Marseille/ ensemblecgccftc@gmail.com

... suite :



Nous nous permettons de rappeler que l'inclusion des élèves en situation de handicap est une priorité nationale mais aussi une obligation légale selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation d'handicap.

Cependant pour que cette politique soit véritablement efficace il est impératif que des moyens humains et financiers soient alloués de manière adéquate. En effet le recrutement des AEH renforcerait l'équipe pédagogique et permettrait une meilleure prise en charge de ses enfants dans une logique d'inclusion complète. Nous sommes convaincus qu'un tel engagement de votre part serait non seulement bénéfique pour les enfants en situation d'handicap en favorisant la diversité et la cohésion, mais aussi (et c'est le sens principal de notre intervention syndicale) essentiel pour les agents en situation de précarité qui pourrait bénéficier d'une amélioration de leurs conditions de travail.

Dans l'attente d'une réponse, en vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions, Madame la DGS, Madame la DGA, d'accepter l'expression de nos salutations distinguées.

<u>SECTION CFTC VILLE DE MARSEILLE</u>	<u>SECTION SNT CFE CGC VILLE DE MARSEILLE</u>	
<u>Le Président</u> <u>Ludovic BEDROSSIAN</u>	<u>Le Président</u> <u>Daniel VENEZIA</u>	
<u>Le Secrétaire Général</u> <u>Philippe ANGELELLI</u>	<u>La Vice-Présidente</u> <u>Pascale LONGHI</u>	<u>Le Secrétaire Général</u> <u>Michel RICCIO</u>

copie pour information :

- Madame LAUSSINE adjointe au Maire.

- AESH, NOUS DEMANDONS QUE L'ADMINISTRATION PRENNE UNE DÉCISION CLAIRE ET POSITIVE POUR VOUS !
- LA MUNICIPALITÉ NE DOIT PAS OUBLIER NON PLUS QUE LES FAMILLES CONCERNÉES ATTENDENT QUE LA VILLE DE MARSEILLE SOUTIENNE LES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP .

LA FIN DE VOTRE PRÉCARITÉ, C'EST NOTRE COMBAT !

ENSEMBLE
Ville de Marseille
CFE CGC CFTC

Ensemble CFTC CFE CGC

CMCI/ entrée C/ 5ème étage/ 2 rue Henri BARBUSSE 13001 Marseille/ enseblecgccftc@gmail.com